

Rennes Centre

Des élus de culture formés aux résidences d'artiste

Mercredi 25 janvier, une quinzaine d'élus de Bretagne et Pays de Loire, responsables des affaires culturelles, participaient en mairie à une formation proposée par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC). Le thème abordé était « Les collectivités territoriales et les résidences d'artistes : un axe majeur d'une politique culturelle locale ». « Ce sujet est peu ou pas abordé par les élus, explique Jean-Philippe Lefevre, chargé de mission de la FNCC. Il existe de vraies interrogations sur les modalités de leur mise en place. Cela nécessite une volonté politique de se donner les moyens de le faire. » 2 000 EUR par an pour les résidences L'intervenant a pu aider les participants à mieux en connaître les enjeux. Depuis 2003, date de création de la salle de spectacle, les élus mordellais ont instauré les résidences d'artistes. 2 000 EUR par an sont attribués à leur financement. Les objectifs de ces résidences sont multiples : accompagner les artistes dans le développement de leurs activités, renforcer l'action des établissements

culturels existants, offrir aux publics une diversité de propositions artistiques et critiques et faire de sa collectivité une terre d'accueil reconnu pour sa dynamique culturelle. Sur la commune, trois à quatre résidences d'artistes par an se tiennent à l'Antichambre. « Nous faisons le choix de résidences pas trop longues ni trop nombreuses pour offrir, plus facilement, les moyens techniques et humains aux artistes accueillis », précise Sophie Kernoa, adjointe à la culture. « Le cadrage en est extrêmement sérieux. Cela permet aux artistes, comme Manoloco dernièrement, de créer leurs spectacles, leurs oeuvres artistiques ou littéraires, avec une représentation proposée localement en fin de résidence. » Comblent le manque Régulièrement, les artistes sont confrontés à un manque de locaux pour réaliser leurs créations: « Leur offrir un lieu pour créer sans contrainte est important. » Le comité de programmation étudie dix à quinze demandes par an : le choix est fait en fonction du projet et de son intégration

judicieuse dans la programmation. « La résidence d'artistes ne concerne pas seulement les grosses structures. Les petites ont tout à gagner à en mettre en place. Il faut savoir se rendre disponible et conserver la dimension humaine de la création. Ces résidences apportent beaucoup de fraîcheur à notre programmation. » Les communes qui accueillent les troupes ont aussi l'honneur d'être leur premier public. « Les artistes accueillis sont tous en devenir. Leur parcours artistique peut évoluer très haut. Lors de leurs tournées, c'est aussi l'image de la commune qui les a aidés qui rayonne... » Le prochain objectif communal serait de pouvoir proposer un logement aux artistes durant leurs résidences.